

HISTORIQUE

Bapaume se situe sur le « seuil de Bapaume » qui correspond à une position qui fait la jonction entre deux secteurs stratégiques : l'Artois et la Somme. Les Allemands occupèrent la ville dès septembre 1914. Objectif de la bataille de la Somme de 1916, et durant les dix-huit derniers mois de la guerre, la ville de Bapaume changea trois fois de mains avant d'être délivrée en 1917, à la faveur du repli Hindenburg de mars 1917. Les Allemands dans ce repli détruisirent toutes les infrastructures (routes, ponts, voies ferrées). L'église de Bapaume a souffert des Allemands et des obus de l'artillerie lourde britannique.



Ancien Edifice



L'Eglise après les bombardements

C'est ainsi que la ville s'est retrouvée au cœur du vaste dispositif de la Reconstruction mis en œuvre dans les années 1920 par le ministère de la Reconstruction et le diocèse d'Arras. La reconstruction de l'église de Bapaume fut décidée lors du conseil municipal du 7 février 1924.

L'église Saint-Nicolas de Bapaume est une belle église de la Reconstruction du Pas-de-Calais ayant été reconstruite suivant une réinterprétation de l'édifice détruit entre 1914 et 1918 par un des architectes marquants du Nord- Pas-de-Calais : Eugène Bidart.

Eugène Bidart réinterpréta les lignes de l'ancien édifice qu'il transposa dans des matériaux contemporains usités pour la reconstruction telles que le ciment, la brique et le béton assortis de matériaux traditionnels (pierre blanche et briques). Il s'agit pour lui de faire œuvre d'architecture en reproduisant l'édifice du passé.

Cependant, à travers elle, l'architecture moderne des années 1920-1925 se ressent tout de même grâce à l'emploi de ces matériaux. Les arcades avec pénétration en lunettes, l'absence de supports intermédiaires créent une grande fluidité. Bidart réinterpréta l'ancienne architecture flamboyante et baroque de l'église du milieu du XVIe et début du XVIIe siècle. L'édifice n'est pas une reconstruction stricto sensu à l'identique mais une réinterprétation rationalisée de l'édifice détruit dans un langage formel plus innovant.

Dans le cas de Saint-Nicolas, la commune de Bapaume fit œuvre de reconstitution et non de reconstruction. Ce monument témoigne du débat architectural qui anima le Pas-de-Calais et les régions dévastées. Il fut une nouvelle fois dégradé pendant la Seconde Guerre Mondiale : les murs conservent des impacts de mitraille et les vitraux furent soufflés. Ils furent remplacés par les créations du maître-verrier nancéen Benoît entre 1946 et 1955.

LE PROJET

La rénovation de l'aile Sud de l'Eglise St Nicolas :

Les désordres relatifs aux parements et décors en pierre de St Maximin observés sur l'Eglise Saint Nicolas de Bapaume sont principalement le résultat de dégradations liées aux conditions environnementales, à l'action de l'eau et à l'usure du temps.

Les travaux vont être réalisés par l'Agence T-Kint, une agence Lilloise spécialisée dans l'architecture du patrimoine.

L'Agence, dans le respect de l'édifice et de ses dispositions originelles recommande d'effectuer des travaux rendus nécessaires par l'état sanitaire de l'Eglise qui s'articuleront autour de 3 axes majeurs :

- Les travaux dits « d'urgence » :

L'agence recommande de remplacer les ouvrages en pierre dégradés ou malades et menaçant de chuter par des ouvrages neufs et identiques à l'existant taillés dans des blocs de pierre de St Maximin.

- Les travaux dans l'objectif de pérenniser et de protéger l'Eglise :

L'agence préconise un nettoyage des parements conservés, un rejointement et la pose d'un lait de chaux sur pierre pour l'harmonisation des pierres neuves et des pierres conservées. Une protection en zinc sera posée sur les ouvrages en pierres exposés aux dégradations dues aux écoulements d'eau ainsi qu'un traitement anticryptogamique sur les surfaces exposées aux dégradations dues à la mousse, aux lichens et aux champignons en vue de les supprimer.

- Les travaux dans le but de valoriser l'esthétique de l'Eglise : La restauration de la verrière occidentale située au dessus de l'entrée principale est en cours de finalisation.



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église St Nicolas de Bapaume et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de Bapaume pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Eglise St Nicolas de Bapaume ».

Mon don est de _____ euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu,
 de l'impôt sur la fortune ou
 de l'impôt sur les sociétés.

Nom * :

Adresse :

Société ** :

Adresse :

Tél. :

* **Pour les particuliers** : votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€.

Exemple : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

** **Pour les entreprises** : réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Coupon-réponse à envoyer à :

Fondation du Patrimoine Nord/Pas-de-Calais

40, rue Eugène-Jacquet

59 708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire : toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune de Bapaume pour le cas où le projet de restauration de ladite souscription n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission du savoir-faire.

MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label favorise la restauration de bâtiments appartenant à des propriétés privées. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.



RENSEIGNEMENTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Nord/Pas-de-Calais
40, rue Eugène-Jacquet
59 708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex
Tél. : 03 20 99 45 10
Fax : 03 20 99 47 61
pasdecalais@fondation-patrimoine.org

HÔTEL DE VILLE DE BAPAUME

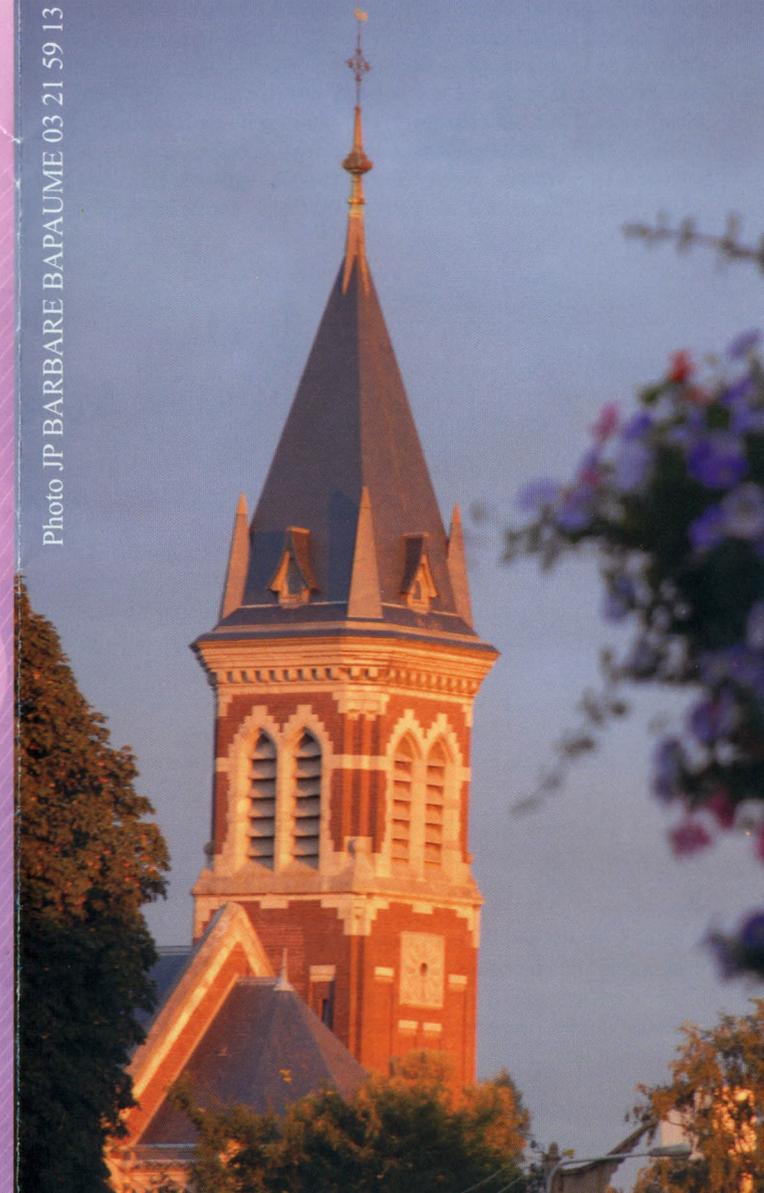
36 Place Faidherbe
62450 BAPAUME
Tél. : 03 21 50 58 80

Remplissez le bon de souscription
ou rendez-vous sur le site internet de
la Fondation du Patrimoine pour faire
un don en ligne sécurisé à l'adresse suivante :
www.nord-pas-de-calais.fondation-patrimoine.org
ou utilisez ce flashcode :



IPNS - Ne pas jeter sur le voie publique

Photo J.P BARBARE BAPAUME 03 21 59 13 28



Eglise St Nicolas de BAPAUME

SOUSCRIPTION PUBLIQUE



Rénovation de l'Aile Sud